



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07
www.solidaires-grouperatp.org

Département MTS

Juillet 2023

LA DIRECTION MTS flagrant délit de favoritisme syndical

En préparant notre intervention sur les accidents voyageurs, on n'aurait jamais imaginé qu'un syndicat demande à la Direction d'entraver une déclaration car trop difficile à entendre. Outre les insultes et débordements que la Direction a laissé passer, elle a en profité pour soutenir son partenaire particulier. La Direction a été alpaguée par l'Inspection du travail pour atteinte à la liberté d'expression, favoritisme et discrimination syndicale.

Intervention de l'Inspection du travail, la Direction est prise la main dans le sac

Lors de la séance CSE MTS du 9 février 2023, un point sur les Accidents voyageurs est inscrit à l'ordre du jour. **SOLIDAIRES est le seul syndicat à prendre ce sujet à bras le corps, dès 2014. Alors que SOLIDAIRES apporte un nouvel éclairage, celui d'un conducteur vivant la situation depuis la cabine de conduite. La Direction et les élus FO ont tout fait pour entraver la déclaration. Face à cette censure, SOLIDAIRES saisit dans la foulée l'inspection du travail. Le retour sur le comportement de la Direction est sans appel.**

Extrait du rapport de l'inspection du travail :

- ***Vous avez laissé le secrétaire de l'instance interrompre une déclaration d'un élu alors même qu'il n'en a ni pouvoir ni prérogative ;***
- ***Vous avez manqué d'équité dans les débats entre différentes organisations syndicales ;***
- ***Vous avez fait preuve à plusieurs reprises d'ironie encourageant ainsi l'empêchement de la parole de Monsieur Arouls et confortant son départ ;***
- ***Vous avez laissé tenir des propos plus que discutables puisqu'un terme injurieux a été prononcé « C'est moi qui te redis que ce que vous avez fait, c'est de la merde », sans qu'une quelconque remarque sur le terme employé ne survienne ;***
- ***Enfin vous avez laissé, sans réagir, un élu, M. Djebali suggérer de retirer la déclaration des élus de SOLIDAIRES du PV de séance au mépris de l'article L2315-34 du Code du travail qui veut que les déclarations soient consignées dans le procès-verbal, alors que ce retrait pourrait constituer une entrave.***

Rien ni personne n'entravera notre détermination

Notre seul intérêt reste celui des agents, de nouvelles actions et production vont paraître ces prochains mois. Nous ferons tomber le tabou autour de l'AGV et améliorerons la prévention primaire : réduire le nombre d'AGV. SOLIDAIRES a pu lire la déclaration complète de 9 pages sur les AGV lors de la séance du 25 mai. Avant celle-ci, les 18 éluEs FO, d'un bloc, ont quitté la salle. Pendant que certains jouent leur égo, SOLIDAIRES prend en charge les victimes d'AGV. Suite à la saisine de l'inspection sur les AGV en avril 2022, suite à des articles de presse spécifique, suite à la saisine de la Direction générale, MTS est revenu en arrière. Ils ont accordé de manière rétroactive le code 774 (agression) pour AGV pour 50 salariéEs MTS. Le combat continue...